



## 25<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

1- 2 JUILLET 2022

### REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du permis d'organiser

Ouverture des engagements : Dès réception du permis d'organiser

Clôture des engagements 21 Juin 2022

Parution du road-book : Dès ouverture des engagements

**Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 29 Juin et Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet (interdites entre 22 h 00 et 8 h 00)**

Vérifications des documents et des voitures : le 1<sup>er</sup> Juillet de 16 h 00 à 19 h 30  
le 2 Juillet de 8 h 30 à 9 h 30

Lieu : Salle Polyvalente à Renaison

Heure de mise en place du parc de départ : dès les vérifications terminées

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 1<sup>er</sup> Juillet à 18 h 00 à la salle polyvalente de Renaison

Publication de la liste des autorisés au départ le 2 Juillet à 10 h 00 Lieu Salle polyvalente

Publication des heures et ordres de départ le 2 Juillet à 10 h 00 Lieu Salle polyvalente

Départ de : Stade de Renaison le 2 Juillet à 11 h 00

Arrivée à : Stade de Renaison le 2 Juillet à partir de 17 h 09

Publication des résultats du rallye : le 2 Juillet au plus tard 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix le 2 Juillet à 20 h 00 SALLE POLYVALENTE à Renaison

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Val d'Allier organise les 1<sup>er</sup> et 2 Juillet

en qualité d'organisateur Administratif, le 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Côte Roannaise,

**Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le numéro 232 délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 23 Mars 2022**

#### Comité d'Organisation

Président : Thierry MOULIN

Membres : Mary GOJJAT – Sylvie VALCOURT – Marion VALCOURT - Michèle MARTIN – Josette MARTIN – Sophie MOULIN -

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

Téléphone : 04 70 98 42 03 (à partir de 15 h 00)

Permanence du Rallye :

jusqu'au 30 Juin :

- 6, Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY – Tél : 04 70 98 42 03 (les après-midi à partir de 15 h 00 )

A partir du 1<sup>er</sup> Juillet :

Salle Polyvalente – 42370RENAISON – Tél : 06 80 88 27 64 – 06 81 50 61 37

#### Organisateur technique

**Nom : ECURIE SCRATCH**

**Adresse : 42370 – RENAISON**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Président : Jean Carl ANNOVAZZI  
Membres : Jacques COURTADON  
Catherine PASTOREK CHASSAGNOL

Directeur de Course : Gérard MAURIN  
Adjoint Direction de Course : Thierry DUPECHER

Adjoint délégués ES François BUISSON  
Pascal LAFOND

Adjoint délégués sécurité Michel BEAULATON

Commissaire Technique Responsable : Jean-Claude DESNOUX  
Commissaires Techniques : Bernard COQUET  
Denis BETHOUX

Chargé des relations avec les concurrents: Michel JULLIARD

Chargé de Presse : Sylvie VALCOURT

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye Régional de la Côte Roannaise compte pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 2  
- le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne  
- le challenge de l'A.S.A.V.A.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu :

- vendredi 1<sup>er</sup> Juillet de 16 h 00 à 19 H 30
- samedi 2 Juillet de 8 h 30 à 9 h 15 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les vérifications techniques auront lieu :

- vendredi 1<sup>er</sup> Juillet de 16h 00 à 19 H 45
- samedi 2 Juillet de 8 h 30 à 9 h 30 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les concurrents ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site [www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org)

Vérifications finales : Garage JASON AUTO – POUILLY LES NONAINS  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye régional de la Côte Roannaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **21 Juin MINUIT**

A.S.A. DU VAL D'ALLIER  
6 , rue de l'hôtel des postes  
03200 VICHY

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **340 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation sera inscrit sur la liste d'attente jusqu'au paiement.

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

(conformément aux prescriptions générales 2022)

### **3.3P. ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes 2022

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye de la côte roannaise représente un parcours de

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de

Les épreuves spéciales sont :

- ES Les « 2 » Saint Haon 1/3/5 : 6.500 Kms
- ES Les Gouttes d'Arcon 2/4/6 :

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages

Les reconnaissances auront lieu les : **Dimanche 26 Juin et Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet**

**Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 8 h 00.**

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard FFSA 2022

### **7.3.5P**

Pour les CH qui précèdent le départ d'une E.S., le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2022

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2022

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

	SCRATCH	GROUPES		CLASSES	1 ou 2	de 3 à 4	de 5 à 8	de 9 à 12	13 ou plus
1er	340 €	150 € si + de 6 partants		1 <sup>er</sup>	170 €	340 €	340 €	340 €	340 €
2 <sup>ème</sup>	260 €	80 € si + de 12 partants		2 <sup>ème</sup>			120 €	120 €	120 €
3 <sup>ème</sup>	170 €	40 € si + 18 partants		3 <sup>ème</sup>			40 €	80 €	90 €
4 <sup>ème</sup>	100 €			4 <sup>ème</sup>				40 €	60 €
				5 <sup>ème</sup>					40 €

Des coupes seront également distribuées.

Les prix sont cumulables

La remise des prix se déroulera le 2 Juillet à 20 h 00 Salle Polyvalente à Renaison.

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires dans la semaine qui suivra le rallye..

***La liste des engagés ainsi que les classements peuvent être consultés sur le site***  
[www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org)